



Association régie par la loi du 21 juin 1865
Siège social : Le Point.Parc
4, avenue Jean de la Bruyère
7 8 5 9 0 N O I S Y - L E - R O I
Tél. : 01 30 56 75 89 (répondeur)
info@aslgdp.org • aslgdp.org

PROCES VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire

Vendredi 1er avril 2005

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue dans la salle des Anciennes Ecuries. Elle est ouverte à 21h00.
263 propriétaires sont présents ou représentés, le quorum de 253 voix est atteint.
L'assemblée peut donc prendre toutes décisions, conformément aux règles de majorité fixées par les statuts.

Introduction du président

La séance est ouverte par M. Gilles GAILLY de TAURINES, Président de l'ASLGDP.
Mme Myriam CHARIER et M. Bernard PINET se proposent comme secrétaires de séance.
Le Président propose que les votes aient lieu à main levée, ce qui est accepté par l'assemblée.
Le Président présente l'ordre du jour et précise les différents points pour lesquels un vote est nécessaire.
Il est alors passé à l'ordre du jour proposé dans la convocation.

1. Rapport moral du Président

Le président précise que l'objectif du syndicat pour l'année 2004 a été de mener une gestion rigoureuse du budget dans le souci de préserver les intérêts des propriétaires. A cet égard il a été décidé de ne pas faire appel aux services du Cabinet Luc Georges et d'utiliser à la fois les compétences des membres du syndicat et les outils informatiques dont l'ASL dispose. Cette nouvelle organisation a permis de gagner tant en efficacité au niveau du recouvrement des cotisations que sur le plan budgétaire en réalisant une économie de 8.000 €. Egalement, l'association a enregistré une recette additionnelle de 3.500 € grâce au versement de 100 € par les notaires lors de chaque mutation de maison.

L'action de l'équipe a également été d'assurer la gestion et l'entretien des équipements communs (tennis, réseau télédistribution, zone de loisir) avec un seul objectif, donner toute satisfaction aux membres de l'ASL.

En dernier point, le président annonce que par décision du Tribunal de Grande Instance de Versailles en date du 9 mars 2005, la résolution votant le 20 mai 2003 la révision du cahier des charges, est annulée car n'ayant pas été adoptée par un nombre suffisant de voix. A cet effet, une nouvelle AGE pourrait être convoquée d'ici fin juin avec pour ordre du jour l'approbation du texte du cahier des charges présenté en 2003, probablement modifié par l'ajout de prescriptions particulières en matières d'urbanisme spécifiques au Domaine du Parc.

Au nom du syndicat, le Président remercie l'assemblée de son attention.

Le vote n°1 pour le rapport moral du Président, recueille 253 voix pour et 10 voix contre.

Le rapport moral du Président est approuvé à la majorité.

2. Présentation du rapport financier par le trésorier : Mme Anne Perraud

Le trésorier présente les comptes de l'année 2004 et précise :

- que le montant des recettes s'est élevé à la somme de **68.259,40 €**
- que le taux de recouvrement des cotisations a été de 97,80 %
- que le montant des dépenses s'est élevé à la somme de **57.823,00 €** (soit un écart de - 2.657 €)
- que le résultat de l'exercice s'élève à 17.535 €.

Le vote N°2 pour l'approbation des comptes recueille 261 voix pour et 2 voix contre.

Le rapport financier est approuvé à la majorité.

3. Quitus donné au syndicat de l'ASLGDP pour l'année 2004

Le vote N°3 pour l'approbation du quitus donné au syndicat pour l'année 2004 recueille 258 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre. La résolution est adoptée à la majorité.

4. Présentation des activités tennis par M. Philippe Renaudin

Pour l'année 2004, les principaux événements ont été les suivants :

Un nombre de badges distribués en légère diminution (133 maisons). La commission rappelle aux joueurs qu'il leur appartient de retirer leur badge des panneaux après avoir joué, ce qui réduit considérablement les risques de vandalisme et de perte du badge. Le renouvellement de tout badge perdu ou volé sera facturé **10 Euros TTC**. Dans le cadre du contrat d'entretien quadriennal passé avec la société CHEM, le démaillage des 4 courts a été réalisé. Les 6 poteaux cassés du court N°1 ont été remplacés et les plots anti-intrusion vélocyclistes ont été posés.

Budget Tennis pour l'année 2005 - Prix du badge 2005

Pour l'année 2005, nous proposons que la cotisation tennis soit de 27 Euros. Ce budget permet de couvrir les frais de fonctionnement estimés à 3550 Euros environ.

Le vote N°4 pour l'approbation du montant de la cotisation du tennis 2005 recueille 263 voix pour. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Réseau de télédistribution présenté par Gilles Gailly de Taurines

Entretien général du réseau : A la demande de nombreux propriétaires, ABS Câble a installé 2 nouvelles chaînes gratuites disponibles sur le réseau : TVE et KTO. La préparation au changement du format analogique par le format numérique doit être envisagé.

Entretien de la zone de loisirs présenté par Patrice FAILLOT

Au cours de l'été 2004, suite à la défaillance de la Sté. SEEV, le syndicat a dû choisir une nouvelle société d'entretien des espaces verts. Depuis septembre 2004, c'est la Sté. Art Topia qui se charge de l'entretien et du ramassage des poubelles. A cette occasion, il a été indispensable de refaire une mise en état "sérieuse" de l'ensemble de la zone. Le budget annuel avec Art Topia a été négocié à 10 000 € TTC. Au cours de l'hiver prochain, les arbres de la zone de loisirs en bordure des maisons devront être élagués pour un coût de 3.528 €.

5. Proposition du budget 2005

POSTES	BUDGET 2004
BUDGET DE FONCTIONNEMENT	
Consommations EDF et Eau	2 855,00 €
Entretien et nettoyage des espaces verts	10 000,00 €
Elagage de arbres de la zone de loisirs	3 528,00 €
Entretien des tennis	3 476,00 €
Remboursement emprunt Tennis	8 070,00 €
Entretien "télédistribution"	8 064,00 €
Honoraires d'assistance	550,00 €
Frais d'assemblées Générales	7 161,00 €
Frais de gestion et d'administration générale	2 500,00 €
Provision pour contentieux judiciaire	1 900,00 €
Entretien local	1 300,00 €
Vandalisme	1 500,00 €
TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT	50 904,00 €
Soit par maison	(101 €)

Le vote N°5 pour l'approbation du budget 2005 recueille 263 voix pour. Le budget pour l'année 2005 est adopté à l'unanimité.

6. Protection phonique du domaine du parc présenté par Patrice FAILLOT

La proposition de planter une haie de résineux de type Leylandi le long du grillage séparant la zone de loisirs de la voie ferrée afin de nous protéger du bruit des trains et des véhicules circulants sur la RD 307 n'est pas jugée suffisamment efficace par certains membres de l'Assemblée. Sur proposition du Président, **le vote N°6 est retiré de l'ordre du jour.**

7. Réception TV au format Numérique (TNT) présenté par Gilles Gailly de Taurines

Depuis le 31 mars, la TNT est diffusée en Ile de France. Il s'agit d'équiper notre réseau de télédistribution à la réception de la TNT. Le montant devisé des travaux d'équipement est 3.528 €

Le vote N°7 pour l'équipement à la réception de la TNT pour un coût de 3.528 € recueille 252 voix pour, 11 voix contre. La résolution N°7 est adoptée à la majorité.

Récapitulatif du budget global 2005

Total budget de fonctionnement	50 904,00 €
Equipement tête réseau TV au format numérique	3 528,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT + TRAVAUX	54 432,00 €
Soit par maison	108 €

8. Election du syndicat

Sont candidats : Nathalie BEGHAIN, Benoît BONTOUX, Myriam CHARIER, David DURIVAUX, Gilles GAILLY, Anne PERRAUD, Philippe RENAUDIN. Un appel à candidatures est lancé : Michel BOISRAME se porte candidat. **Le vote n°8 pour la nomination du syndicat recueille 262 voix pour, 1 voix contre.**

Questions Diverses

9 : Prêt de la zone de loisirs au centre aéré municipal.

En 2005, la municipalité souhaiterait emprunter à l'ASL un espace de la zone de loisir pour accueillir les enfants du centre aéré, le mercredi après midi et durant les vacances scolaires. Quelques propriétaires émettent des objections à ce projet. Devant la complexité à la fois juridique et d'assurance en responsabilité civile, face au peu d'adhésions que rencontre ce projet, sur proposition du Président, **le vote N°9 est retiré de l'ordre du jour.**

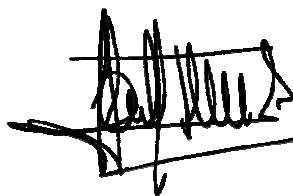
10. Sécurisation du carrefour avenue Buffon- rues de la Pléiade/Ronsard

Plusieurs propriétaires ayant fait part du caractère dangereux de ce carrefour, ce point a été évoqué lors de la visite de M. l'adjoint au maire en charge de la voirie avec le syndicat. La Mairie est disposée à étudier l'aménagement de ce carrefour afin d'en améliorer la sécurité mais souhaite au préalable obtenir l'accord des propriétaires du Domaine du Parc par un vote de l'AG de l'ASLGDP. Devant la réaction des riverains et sur le conseil de membres de l'ASL présents à l'AG, estimant qu'il s'agit d'un problème particulier de voirie entre les riverains et la municipalité et pour lequel l'ASL n'a pas à prendre partie, sur la proposition du Président, **le vote N°10 est retiré de l'ordre du jour.**

Recours devant le TGI de Versailles

Ainsi qu'il a été annoncé à la fin du rapport moral, le Président confirme que le Tribunal de Grande Instance de Versailles en date du 9 mars 2005, a annulé la résolution qui avait adopté le 20 mai 2003 la révision du cahier des charges, ce dernier n'ayant pas été adopté par un nombre suffisant de voix. Le Président indique qu'une AGE pourrait être convoquée d'ici la fin juin. Au préalable une étude sur les points à modifier du futur cahier des charges et en particulier d'ordre urbanistiques serait menée sous l'impulsion d'une commission constituée à cet effet avec l'appui de professionnels (avocat et architecte).

N'ayant plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00



**Le Président de l'ASLGDP
Gilles GAILLY de TAURINES**

Au cours de la réunion du Syndicat du 11 avril 2005, il a été procédé à l'élection des membres et à la répartition des missions :

Président :	Gilles Gailly de Taurines
Vice-président :	Anne Perraud
Trésorier :	Myriam CHARIER (assistée de Anne PERRAUD)
Tennis :	Philippe Renaudin
Relations avec les notaires :	Nathalie Beghain
Télédistribution :	Michel BOISRAME
Secrétariat :	David Durivaux
Espaces verts / Point Parc :	Benoît BONTOUX